

Délibération n°2019-062

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 28 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Prix « cadeaux » pour les futurs lauréats de l'édition 2020 de Ma Thèse en 180 secondes

Après s'être assuré du quorum, suite aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit d'un don aux futurs lauréats, des ordinateurs, valeur unitaire 750 à 1500 euros).

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 23
Membres présents et représentés : 23	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le prix « cadeaux » pour les futurs lauréats de l'édition 2020 Ma Thèse en 180 secondes est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 29 novembre 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Signature of Eustase JANKY, President of the University of the Antilles, over a circular official stamp of the University of the Antilles.

Pr Eustase JANKY